



## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION

#### RÈGLEMENTS NUMÉROS CA28 0011-4 et CA28 0011-5

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1<sup>er</sup> septembre et la séance extraordinaire tenue le mercredi 16 décembre 2020, les règlements suivants :

#### RÈGLEMENT CA28 0011-4

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE (CA28 0011), À L'EFFET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE BOÎTE DE DONN CARITATIFS, CONCERNANT LE DÉPÔT D'UNE CARACTÉRISATION DES SOLS ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PÉNALES**

---

#### RÈGLEMENT CA28 0011-5

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE L'ARRONDISSEMENT (CA28 0011), À L'EFFET D'EXIGER UN CERTIFICAT D'OCCUPATION POUR UNE RÉSIDENCE DE TOURISME**

---

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Prenez note que nos bureaux seront fermés entre le 24 décembre 2020 et le 4 janvier 2021 inclusivement.

Les règlements peuvent également être consultés en ligne en cliquant [ici](#).

Les règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève  
Ce vingt-deuxième jour du mois de décembre deux mille vingt**

---

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza